

Du *Crois Septembre* mil huit cent quatre-vingt-neuf, à *Neuf heures* du matin.
ACTE DE MARIAGE de *Scopold, Joachim, Sey*

N^o 8

Sey et Jacquet

Agé de *Cent quatre* ans, né à *Camps* département de *u Par*
le *quatre* du mois de *Avril*
mil huit cent quarante-cinq profession de *Négociant* domicilié à *Camps* département de *u Par* fils *Major*
de *Nicholas, Sey* né à *Labasse* département de *u Par*
le *trois* profession de *propriétaire* domicilié à *Camps* département de *u Par* et de *Mrs. Régine, Stoltz* née à *Camps* département de *u Par* ses *époux, Cultivateurs, Comités de Camps (Par) & père et la mère ici présents et consentants d'une part*

Et de *Marie, Louise, Jacquet*

Agé de *vingt-huit* ans, né à *Eoulen* département de *u Par* le *quatre* du mois de *Octobre*
mil huit cent soixante profession de *Instituteur* domicilié à *La Gard* département de *u Par* fille *major*
de *Jean, Jacquet* né à *Vayrac* département de *u Par*
le *sept* profession de *Militaire en retraite* domicilié à *La Gard* département de *u Par* et de *Sabelle, Marie, Anne, Cromeur* née à *Saint-Eprie* département de *u Par* son *épouse, sans profession, domiciliée à La Gard (Par)*
Le père et la mère ici présents et consentants d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1^o Les publications de mariage faites par nous, sans opposition, les Dimanches dix-huit et vingt-cinq *Avril*, mil huit cent quatre-vingt-neuf, annoncées affichées pendant le délai voulu par la loi
2^o Au extrait de l'acte de naissance du futur époux
3^o Au l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse
4^o Au Enfin le certificat de non-opposition, délivré le *crois* au *crois*, mil huit cent quatre-vingt-neuf, par *Monsieur, Le Maire, de Camps (Par)* constatant que les publications du dit mariage, ont été faites à *Camps (Par)* les Dimanches dix-huit et vingt-cinq *Avril*, mil huit cent quatre-vingt-neuf

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Monlar
Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage à la date du *deux* du mois de *Septembre* mil huit cent *quatre-vingt-neuf* par devant M^r *Marie, Eugène, Augustin, Escops* notaire à *La Gard* département de *u Par*
Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie, Louise, Jacquet* et *Marie Scopold, Joachim, Sey*

Le tout en présence de *Boggiani, Suzanne*
domicilié à *La Gard* département de *u Par* âgé de *Cent-cinq* ans, profession de *Marchand de Bois, non parent ni allié des futurs*
de *Ginelli, Antoine* département de *u Par* âgé de *quarante-trois* ans, profession de *Commerçant, non parent ni allié des futurs*
De *Jacquet, Euphrasie* département de *u Par* âgé de *Cent-un* ans, profession de *facteur des postes, frère de la future*
Et de *Gourchier, Victorin* département de *u Par* âgé de *Cent-trois* ans, profession de *Seigneur de terres, non parent ni allié des futurs*

Après quoi *Moi, Eugène, Blanc Maire de la Commune de La Gard*

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par *le futur, la future, les quatre témoins et le père de la future*; les père et mère du futur, la mère de la future ont déclaré ne le savoir de ce fait par nous requis

Sey *L. Jacquet* *Boggiani* *Ginelli*
Jacquet *Camps* *Impus*
Signature